



Éditorial

Cette année 2020 est singulière par les conséquences de l'épidémie du Covid-19 et des mesures sanitaires imposées, notamment le confinement. Cependant, pour les apiculteurs, autorisés à se déplacer sur leurs ruchers, le travail n'a pas manqué car cette saison apicole a débuté très tôt avec des colonies très dynamiques !

Mais le frelon asiatique est déjà malheureusement très présent depuis quelques semaines.

Après le répit de 2019 va-t-on vers une recrudescence en 2020 ?

Dans ce contexte, fort de l'expérience acquise et des partenariats passés, **le plan de lutte contre le frelon asiatique piloté par la SA GDS26 est reconduit en 2020** mais reste adapté aux moyens financiers et techniques disponibles ! Il faut remercier le Conseil Départemental de la Drôme pour son soutien infaillible ainsi que quelques collectivités et la CNR. Nous espérons que d'autres collectivités nous rejoindront. La gestion des signalements est assurée par la section apicole Rhône Alpes Auvergne via le site www.frelonsasiatiques.fr. Des entreprises de destruction impliquées et un réseau de référents bénévoles efficaces participent activement à ce dispositif qui a été renforcé cette année par une campagne de piégeage.

Toute l'équipe de la SA GDS 26 est mobilisée et nous mettons tout en œuvre pour limiter cette invasion et protéger le cheptel apicole drômois.

Bonne saison 2020 et surtout restez prudents !

Le Président
Bernard GUELLARD

SOMMAIRE :

- Editorial
- Le plan de lutte contre le frelon asiatique en 2020 dans la Drôme

Le plan de lutte contre le frelon asiatique en 2020 dans la Drôme

Il s'agit de continuer comme les années précédentes à organiser efficacement la surveillance de cette invasion et la lutte pour limiter son développement. Le principal objectif est la **destruction d'un maximum de nids** repérés.

Pour la deuxième année consécutive, il est mis en œuvre une gestion centralisée des signalements, par le site internet dédié www.frelonsasiatiques.fr. Un technicien, chargé de gérer ces signalements pour l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes, a été embauché fin avril 2020 par la FRGDS-AURA.

Tous les signalements des nids de frelons asiatiques doivent être effectués sur la plateforme régionale www.frelonsasiatiques.fr avec envoi d'une photo obligatoirement.

Les personnes sans outil informatique pourront toutefois contacter la section apicole du GDS26 pour faire un signalement. Elles devront transmettre leur coordonnée téléphonique, ce qui permettra au technicien de la FRGDS-AURA de les contacter. A noter que l'application « signalez le frelon asiatique » est disponible sur smartphone.

En 2020, les budgets du Département de la Drôme et des EPCI - Etablissements Publics de Coopération Intercommunales - partenaires de la section apicole du GDS 26, nécessitent un ajustement des actions avec le financement disponible.

Les modalités de financement de la destruction validées lors du Conseil d'Administration de la SA GDS26 du 02/03/20 sont présentées ci-dessous. Un appel d'offre auprès des entreprises de destruction a été lancé : 14 entreprises ont


répondu et signé une convention. **La gestion des destructions suivra deux procédures différentes, selon que le nid se trouvera dans une zone avec financement EPCI ou dans une zone sans financement.**

⇒ Sur les territoires avec convention et plan de financement

Le technicien FRDGS-AURA a les missions suivantes :

- ◆ Gestion et confirmation des signalements via le site frelonsasiatiques.fr ;
- ◆ Contacte le propriétaire des lieux pour l'informer des modalités de facturation ;
- ◆ En cas de doute sur la nature « asiatique » d'un nid, mandatement d'un référent ;

- ◆ Transmission du dossier pour destruction à l'animatrice de la Section Apicole GDS26 qui mandatera une entreprise de destruction conventionnée pour effectuer la destruction.

		Prise en charge par le :			
		Particulier	 CD26	SAGDS26	EPCI convention
Zone financée par EPCI	•Particulier qui signale un nid	50 €	40 €	0 €	Complément
	•Apiculteur adhérent à la section apicole qui signale un nid	0 €	40 €	50 €	Complément
	•Sociétés/mairies (*)			0 €	

L'entreprise mandatée par la SA GDS26 délivre un reçu au particulier en échange d'un chèque de 50 € à l'ordre de la section apicole du GDS26. Ce reçu fait office de facture.


(*) Cas particulier : sur terrain public y compris communal, ARCHE AGGLO finance la globalité du coût de destruction.

⇒ Sur les territoires sans convention ni plan de financement

Il n'y a pas de prise en charge pour les destructions de nids qui se trouvent sur les territoires où il n'existe pas de plan de financement.

Le technicien FRGDSRA envoie un message au déclarant pour lui annoncer qu'il n'y a pas

de prise en charge et lui conseille de prendre contact avec une entreprise de destruction de son choix parmi celles ayant conventionnées et de se rapprocher de la mairie pour une prise en charge éventuelle.

		Prise en charge par le :			
		Particulier	 CD26	SAGDS26	EPCI convention
Zone non financée par EPCI	•Particulier qui signale un nid	Totalité facture	0 €	0 €	0 €
	•Apiculteur adhérent à la section apicole qui signale un nid	0 €	100 € - Max 50 nids	Complément	0 €
	•Sociétés/mairies			0 €	

◇ Liste des communes des EPCI avec convention

Valence
Romans
AGGLO

« AGGLO VALENCE ROMANS » - 54 communes

Alixan	Barbières	Barcelonne	Beaumont-lès-Valence
Beauregard Baret	Beauvallon	Bésayes	Bourg-de-Péage
Bourg-lès-Valence	Chabeuil	Charpey	Châteaudouble
Châteauneuf-sur-Isère	Châtillon-Saint-Jean	Chatuzange-le-Goubet	Clérieux
Combovin	Crépol	Etoile-sur-Rhône	Eymeux
Génissieux	Geyssans	Granges-les-Beaumont	Hostun
Jaillans	La Baume-Cornillane	La Baume d'Hostun	Le Chalon
Malissard	Marches	Miribel (Valherbasse)	Montéléger
Montélier	Montmeyran	Montmiral	Montrigaud (Valherbasse)
Montvendre	Mours-saint-Eusèbe	Ourches	Parnans
Peyrins	Peyrus	Portes-lès-Valence	Rochefort-Samson
Romans-sur-Isère	St-Bardoux	St-Bonnet-de-Valclérieux (Valherbasse)	St-Christophe-et-le-Laris
St-Laurent-d'Onay	St-Marcel-lès-Valence	St-Michel-sur-Savasse	St-Paul-lès-Romans
St Vincent la Commanderie	Trios	Upie	Valence

D'ARDÈCHE EN HERMITAGE

« ARCHE AGGLO » - 21 communes en Drôme

ARCHE
Agglo

Arthémonay	Bathernay	Beaumont-Monteux	Bren
Chanos-Curson	Chantemerle-les-Blés	Charmes-sur-l'Herbasse	Chavannes
Crozes-Hermitage	Erôme	Gervans	La Roche-de-Glun
Larnage	Margès	Marsaz	Mercuriol-Veaunes
Montchenu	Pont-de-l'Isère	St-Donat-sur-l'Herbasse	Serves-sur-Rhône
Tain-l'Hermitage			

« MONTELIMAR AGGLOMERATION » - 26 communes

montélimar
agglomération

Allan	Ancône	Bonlieu-sur-Roubion	Charols
Châteauneuf-du-Rhône	Cléon d'Andran	Condillac	Espeluche
La Bâtie-Rolland	La Coucourde	La Laupie	La Touche
Les Turrettes	Manas	Marsanne	Montboucher-sur-Jabron
Montélimar	Portes-en-Valdaine	Puygiron	Roynac
Rochefort-en-Valdaine	St-Gervais-sur-Roubion	St-Marcel-lès-Sauzet	Saulce-sur-Rhône
Sauzet	Savasse		